



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Étienne, le 04/11/2020

Prévenir et lutter contre la pauvreté : une convention entre l'État et le Département

Le comité de pilotage solidarité et insertion co-piloté par la préfète de la Loire et le président du Département s'est réuni le mardi 3 novembre pour faire un point d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Son objectif est de coordonner les actions des différents acteurs mobilisés : la commissaire à la lutte contre la pauvreté, la direction départementale de la cohésion sociale, l'unité départementale de la direction régionale de la concurrence, consommation, du travail et de l'emploi, la Banque de France, la direction des services départementaux de l'éducation nationale, la direction départementale des territoires, la caisse d'allocations familiales, la mutuelle sociale agricole et l'agence régionale de santé.

Une convention signée le 15 juillet 2019 avait permis d'identifier 10 actions financées à hauteur de 575 041 € pour l'État et 875 400 € pour le Département. Un avenant signé mi-septembre 2020 a validé 31 actions pour lesquelles le financement de l'État s'élève à 1 088 327 € et celle du Département à 2 110 143 €.

Lieu d'échanges et de coordination des politiques publiques en lien avec la lutte contre la précarité, cette instance permet également de suivre les actions du volet « cohésion sociale » du plan France Relance et le plan ligérien de soutien aux plus précaires en sortie de crise.

Quelques exemples d'actions réalisées :

- Des actions structurantes à long terme :

- le développement de bourses d'insertion : en ouvrant à un public plus large le dispositif d'accompagnement global (insertion, formation, accès à l'emploi,...) du Conseil départemental
- la réduction des délais d'orientation des bénéficiaires du RSA afin qu'ils puissent s'inscrire rapidement dans un parcours d'insertion
- la création d'écrivains publics numériques dans les points d'accueils du Département, pour mieux accompagner les personnes dans la mise en place de la dématérialisation des services public

- Des actions ponctuelles en lien avec la crise sanitaires en cours :

- l'accompagnement santé et le rattrapage vaccinal post Covid des personnes vulnérables et plus particulièrement les jeunes publics : par le renforcement du nombre de vaccinations dans les centres d'accueil des demandeurs d'asile, ou en centre de détention
- le renforcement du Fonds de solidarité logement (FSL) : déplaçonnement et élargissement des critères d'accès afin d'accompagner les personnes qui sont en train, ou vont, perdre leur emploi
- le renforcement des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) et de médiation locative

Dans le contexte sanitaire actuel, la crise frappe en premier lieu les personnes les plus précaires. Ces mesures de soutien permettent de développer des solutions d'insertion et de retour vers l'emploi, d'assurer des conditions de logement et d'hébergement adaptées pour les personnes en situation de grande précarité et d'exclusion ou de perte de revenus

Cabinet de la préfète

Tél : 04 77 48 48 06

Mél : karine.lanaud@loire.gouv.fr

Cabinet du président

Tél : 04 77 48 42 07

Mél : jean-pierre.chapuis@loire.fr